



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le 30 Juin, à 10 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni Salle des Commissions en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI en suite de convocation en date du 16 juin dont un exemplaire a été affiché en Mairie

Étaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en exercice à l'exception de Mesdames Catherine WILLE, Ghislaine DUPUIS, Christelle FOLLIARD, Sabrina MANGETIN et Valérie LEROY

Madame Christelle LION est élue Secrétaire.

OBJET : Modification des redevances et conditions de location de la Salle Duhamel

Vu l'article R123-4 précisant que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du Centre Communal d'Action sociale,

Considérant que la ville met à disposition des habitants, des associations et différents usagers plusieurs salles destinées à accueillir des manifestations familiales, associatives, culturelles ou professionnelles, parmi lesquelles la figure la salle Duhamel, propriété du Centre Communal d'Action Sociale.

Que cet équipement fait partie du patrimoine dont l'entretien, la maintenance, le chauffage, l'éclairage ainsi que les mises aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées représentent un coût important pour la collectivité.

Pour rappel, les tarifs de location de la salle ont été votées par délibération du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2021.

Dans un contexte marqué par une augmentation générale des charges de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'adapter les redevances de location pour les usagers.

Par ailleurs, dans un souci de clarification des conditions de réservation et d'occupation des locaux, le règlement de location des salles est modifié dans le but de préciser les responsabilités de chacun, de préserver les équipements mis à disposition et d'assurer une gestion équitable et homogène des demandes de réservation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- Vote à l'unanimité
- De fixer à compter du 1^{er} janvier 2027 les tarifs de location de la salle Duhamel comme suit :

➤ Pour le personnel communal et les élus :

		Salle Duhamel
1^{ère} location	2 jours	127,50€
	3 jours	165,00€
Location(s) suivante(s)	2 jours	255,00€
	3 jours	330,00€
Location 1 jour (en semaine)	1 ^{ère} location	55,00€
	Location suivante	110,00€

Caution	500,00€
----------------	---------

➤ Pour les associations :

		Salle Duhamel
1^{ère} location	2 jours	10,00€
	3 jours	10,00€
Location(s) suivante(s)	2 jours	255,00€
	3 jours	330,00€

Caution 1^{ère} Location	99.00 €
Caution Location(s) suivante(s)	500.00 €

➤ Pour les particuliers, sociétés (Loisonnais et extérieurs)

		Salle Duhamel	
		Loisonnais	Extérieur
1^{ère} location	2 jours	255,00€	380,00€
	3 jours	330,00€	495,00€
Location(s) suivante(s)	2 jours	255,00€	380,00€
	3 jours	330,00€	495,00€
Location 1 jour (en semaine)		110.00€	165,00€

Caution	500.00€
----------------	---------

- De modifier des horaires de location comme suit :

	Salle Duhamel
Location samedi/dimanche	01h00
Location vendredi/samedi/dimanche	01h00/01h00
Location dimanche	23H59

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2026



La Vice-Présidente
du Conseil d'Administration du CCAS

Christelle LION